

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 mai 2023

CP20230525_39
id. 1411

Le 25 mai 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :

Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme HEULLAND), M. BEQ (pouvoir à Mme BOURDONCLE), M. CROS (pouvoir à M. WEILL), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme SINOPOLI (pouvoir à M. VAISSIÈRES).

Sont absents :

Madame SARDEING.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMMATION ET TARIFICATION 2023-2024 DE L'ESPACE DES AUGUSTINS

L'Espace des Augustins a ouvert ses portes, en octobre 2010, au public et aux acteurs artistiques et culturels, partenaires et créateurs. Après deux années de fonctionnement, d'expériences et de réalisations, l'Espace des Augustins s'est doté en

2012 d'un projet d'établissement adopté par l'Assemblée départementale. Depuis 2015, l'Espace des Augustins connaît une montée en puissance de sa programmation.

Avant d'évoquer les spécificités de la saison culturelle 2022-2023, les grandes lignes de ce projet d'établissement seront retracées.

I – RAPPEL DES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT :

L'Assemblée départementale a souhaité orienter l'activité culturelle de l'Espace des Augustins en direction du jeune public et du tout public.

Son identité est définie par sa vocation « à donner, par ses actions de sensibilisation, un sens aux arts : passeur de leur histoire, il doit apprendre au public à ouvrir ses sens et son esprit, à voir et à entendre à travers des parcours et des univers culturels ».

La programmation, qui met en œuvre toutes les formes d'art et de culture, de spectacles vivants, d'arts visuels et plastiques, est conçue de manière bi-partite, le Département, agissant comme prescripteur du cadre dans lequel interviennent « Tarn-et-Garonne arts et culture » et les partenaires de la politique culturelle départementale (l'association « confluences », la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, l'espace Bourdelle, l'association « pas sans toi », l'office central de coopération à l'école...).

Depuis la saison 2018-2019, les programmations sont caractérisées par une augmentation des actions proposées uniquement à l'initiative de l'Espace des Augustins qui devient, de ce fait, le programmateur majoritaire de ce lieu.

Chaque saison est élaborée de manière structurée autour d'actions phares et d'actions périphériques. Cet espace n'est pas un espace de diffusion en tant que tel mais de sensibilisation aux arts faisant la part belle à la pratique et l'expérimentation.

Les manifestations se déroulant à l'Espace des Augustins sont le fait d'artistes professionnels, d'historiens de l'art, de professionnels du cinéma, de services départementaux à vocation culturelle, qui apportent une caution professionnelle indispensable auprès du public.

II – LES DISPOSITIONS PROPRES À LA SAISON 2023-2024 :

L'Espace des Augustins propose une programmation 2023-2024 riche et complète pour un coût de 73 000 €. Son détail est listé en annexe.

Celle-ci comprend trois expositions pour une saison allant de septembre 2023 à juin 2024.

La première exposition, relative à l'œuvre polymorphe de l'artiste Tarn-et-Garonnais Marc Dautry aura lieu du 6 octobre au 1^{er} décembre 2023. La deuxième exposition, « le Moyen-Age en Tarn-et-Garonne » du 7 février au 26 avril 2024 est le fruit du partenariat établi entre l'Espace des Augustins et la direction régionale des affaires culturelles. Enfin, comme chaque année, l'Espace des Augustins accueillera le festival de sculpture du 8 juin au 23 juin 2024.

S'agissant de la vente de billets, celle-ci est également proposée par internet, ce qui participe à développer la visibilité de la programmation de l'espace et a permis, la saison dernière, une notoriété et une fluidité plus grandes de sa programmation.

Le principe est de proposer, via un plateau téléphonique et un site internet, des ventes de billets pour l'Espace des Augustins. Les partenaires distributeurs sont les suivants :

Leclerc, Auchan, Cora, Cultura ainsi que des comités d'entreprise ou revendeurs (Cezam....).

Financièrement, cette prestation de services est facturée sur la base d'une commission par ticket vendu et indexée en fonction du prix du billet.

Prix du billet jusqu'à 24,99 €	Prix du billet : de 25 € à 34,99 €	Prix du billet : de 35 € à 44,99 €	Prix du billet : de 45 € à 70 € (au-delà de 70 € la commission sera à négocier)
Commission : 2 €	Commission : 2,20 €	Commission : 2,50 €	Commission : 3 €

Enfin, comme chaque année, il convient également d'arrêter la tarification applicable aux spectateurs ainsi que les tarifs et les contrats de mise à disposition de l'Espace des Augustins aux associations et aux partenaires désireux d'y produire des manifestations.

A - Tarifs des spectacles :

Les principes entérinés par l'Assemblée départementale sont les suivants :

- gratuité des manifestations organisées directement par la collectivité lorsqu'elles concernent des expositions, des conférences et toute manifestation pour laquelle la gratuité est décidée lors de l'adoption du programme ;
- application, pour la programmation jeune public, éducation artistique et résidences d'artistes gérées par Tarn-et-Garonne Arts et Culture, d'un tarif de 4 € par élève (séance scolaire) et, pour les séances tout public, 8 € par adulte, 5 € pour le tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants).

La commission permanente a délégation pour fixer les tarifs des spectacles et les animations tout public payants programmés par le Département. Ils devront rester très accessibles.

Parmi les manifestations programmées, les spectacles payants pourraient se voir appliquer les tarifs habituels :

Date	Spectacle	Prix
13 octobre 2023	Concert : <i>Cuarteto Taft</i>	Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans
19-20 octobre 2023	Danse urbaine : <i>Pokemon Crew</i>	Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans
10 novembre 2023	Concert : <i>Badume's band</i>	Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans

Date	Spectacle	Prix
1 ^{er} décembre 2023	Théâtre : <i>La foire de Madrid</i>	Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans
8 décembre 2023	Concert : <i>Théo Ould</i>	Tarif plein adulte = 18 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans
15 décembre 2023	Danse Flamenco : <i>Alfonso LLosa</i>	Tarif plein adulte = 18 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans
9 février 2024	Théâtre acrobatique : <i>Poyo Rojo</i>	Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans
1 ^{er} mars 2024	Danse contemporaine : <i>Reflets</i>	Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans
15 mars 2024	Concert : <i>Jazz family tree</i>	Tarif plein adulte = 18 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans

Date	Spectacle	Prix
5 avril 2024	Opéra : <i>Amandine Bontemps</i>	Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans
23 avril 2024	Théâtre : Le Montespan	Tarif plein adulte = 18 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans
3 mai 2024	Danse flamenco contemporain : <i>Ana Perez</i>	Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes moins de 25 ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans

B - Mise à disposition de places gratuites à l'association Culture du Cœur 82

L'association « Culture du Cœur » a été créée en 1998 au niveau national pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès des plus démunis (public adulte/adolescents) à la culture sous toutes ses formes. Comme chaque année, il est proposé de réserver 4 places gratuites par spectacle payant de l'Espace des Augustins au profit de cette association.

C – Tarifs de mise à disposition de l'Espace des Augustins

Conformément à la délibération de la commission permanente du 28 août 2013, la mise à disposition de l'espace des Augustins s'effectue selon les règles ci-après énoncées :

En dehors de sa programmation, pour satisfaire des demandes particulières de location, le Département pourra ponctuellement, sur décision de son Président, mettre à disposition, à titre onéreux ou gratuit, les salles de spectacle ou d'exposition dans les conditions suivantes :

- disponibilité des locaux et du personnel départemental nécessaire au déroulement de la manifestation (accueil et/ou régisseur) ;

- obligation de présence d'un agent d'accueil de la collectivité départementale ;
- respect des obligations légales (en termes de sécurité, de droit du travail) et d'assurance.

D'autre part, des tarifs variables en fonction de la mise à disposition des personnels nécessaires au déroulement de la manifestation accueillie (accueil simple ou présence d'un régisseur) seront appliqués :

- | | |
|---|---------|
| • forfait journalier de mise à disposition de la salle de spectacle : | 1 200 € |
| • forfait journalier de mise à disposition de la salle d'exposition : | 600 € |
| • forfait hebdomadaire de mise à disposition de la salle de spectacle ou de la salle d'exposition : | 2 000 € |
| • heure de régisseur : | 22 € |

Pour les associations et les organismes à vocation culturelle, partenaires de la politique d'action culturelle du Département, un demi-tarif sur les forfaits précités pourra être appliqué, dans les mêmes conditions que celles sus-visées.

Toutefois, la mise à disposition de l'Espace des Augustins (salle de spectacle et d'exposition) est gratuite pour :

- les établissements d'enseignement,
- l'association Tarn-et-Garonne arts et culture.

En ce qui concerne les réservations des établissements scolaires pour des actions jeunes publics programmées par l'Espace des Augustins, il est proposé de pérenniser, pour la saison 2023-2024, le principe d'un chèque de caution d'un montant de 50 € qui garantira la venue de la classe à la manifestation et l'optimisation de la jauge de la salle de spectacle.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 28 août 2013 relative à l'Espace des Augustins,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, le programme de la saison 2023-2024 de l'Espace des Augustins tel que ci-annexé, pour un coût total de 73 000 € ;
- Approuve, tels que définis supra :
 - les tarifs des spectacles et les conditions particulières applicables au public ;
 - les tarifs relatifs à la mise à disposition de l'Espace des Augustins ;
 - la reconduction du principe d'un chèque de caution de 50 € en ce qui concerne les réservations des établissements scolaires ;
 - la gratuité d'entrées pour 4 places par spectacle payant de l'Espace des Augustins à l'association Culture du Cœur 82.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023 Reçu en préfecture le 20/06/2023 Publié le 20/06/23 ID : 082-228200010-20230525-1624-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL